



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FÉVRIER 2026

COMMUNE DE MARDEUIL

La réunion du conseil municipal a débuté le 09 février 2026 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur de CHILLOU de CHURET Denis.

Membres présents :

M de CHILLOU de CHURET Denis - MAIRE	MME LEGIVRON Marie-Claude - ADJOINTE AU MAIRE
M BAUDOIN Jean-Marie - ADJOINT AU MAIRE	M LEMOINE Patrice - CONSEILLER MUNICIPAL
MME BERTHAUD Séverine - CONSEILLÈRE MUNICIPALE	MME LÉVÊQUE Aurore - ADJOINTE AU MAIRE
MME BRESSION Marie-Christine - CONSEILLÈRE MUNICIPALE	M OUY Marcel - CONSEILLER MUNICIPAL
M CLÉMENT Joël - ADJOINT AU MAIRE	M ROUCHAUSSÉ Jean-Michel - ADJOINT AU MAIRE
MME COSSIEZ Alice - CONSEILLÈRE MUNICIPALE	
M DELISSUS Laurent - CONSEILLER MUNICIPAL	
MME GUICHON Anne - CONSEILLÈRE MUNICIPALE	
MME GUYARD Céline - CONSEILLÈRE MUNICIPALE	
MME LALLEMENT Martine - CONSEILLÈRE MUNICIPALE	

Membres absents représentés :

M BRIEST David - CONSEILLER MUNICIPAL - Pouvoir donné à M de CHILLOU de CHURET Denis
M SCHAEFFER Emmanuel - CONSEILLER MUNICIPAL - Pouvoir donné à MME BERTHAUD Séverine
MME LENIQUE Caroline - CONSEILLÈRE MUNICIPALE - Pouvoir donné à MME LEGIVRON Marie-Claude

Membres absents et non représenté :

Secrétaire de séance : M LEMOINE Patrice - CONSEILLER MUNICIPAL, **vote : 18 pour**,
Le quorum (13 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

L'ordre du jour est ainsi modifié et devient :

- 1) Approbation procès-verbal du 15 décembre 2025
- 2) Approbation du CFU 2025
- 3) Affectation du résultat 2025
- 4) Finances : taxes locales
- 5) Finances : budget principal
- 6) Finances : provisions pour risques
- 7) Finances : admissions en non-valeur
- 8) Tarification événements communaux
- 9) Personnel communal : validation de formation
- 10) Personnel communal : marché risque santé 2027 – mandat CDG51
- 11) Espace Laure : adjonction de tarifs
- 12) Mise à disposition de salles
- 13) Cession de parcelle à DAFCOM
- 14) Informations questions diverses

1) Approbation procès-verbal du 15 décembre 2025

Conformément à la réglementation, nous allons procéder à l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal. Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ? Aucune remarque ni observation. **Votes : 18 pour**

2) Approbation du CFU 2025

Pour cette délibération, la procuration donnée à M de CHILLOU de CHURET Denis par M BRIEST David - CONSEILLER MUNICIPAL est transférée à BAUDOIN Jean-Marie - ADJOINT AU MAIRE.
Conformément à la réglementation, le maire quitte la salle momentanément, le temps de l'approbation des comptes 2025.

C'est Marie-Claude LEGIVRON qui officie à sa place. Des informations comptables reçues, les résultats suivants sont présentés :

Pour la section d'investissement : 161.492,63€ en dépenses et 202.880,31€ en recettes, ce qui donne un résultat d'exercice excédentaire de 41.387,68€, qui permet de réduire le déficit cumulé des années précédentes.

Pour la section de fonctionnement : 1.829.340,49€ en dépenses et 2.117.721,95€ en recettes, ce qui donne un résultat d'exercice excédentaire de 288.381,46€. À ce résultat, il faut ajouter les restes à réaliser pour un montant de 2.646,08€, soit un résultat total de 285.735,38€.

Votes : 17 pour (le maire ayant quitté la salle du conseil)

3) Affectation du résultat 2025

À la suite de l'approbation du CFU, il nous faut affecter le résultat 2025.

Pour la section d'investissement : les 41.387,68€ excédentaires viendront en déduction du déficit cumulé 2024 de 97.921,35€, le nouveau déficit cumulé sera de 56.533,67€.

Pour la section de fonctionnement : les 288.381,46€ d'excédent se cumulent avec celui de 2024 (394.993,26€), portant ainsi l'excédent total de 2025 à 680.728,68€, restes à réalisés compris.

L'obligation réglementaire nous obligeant à combler en priorité le déficit d'investissement ; la répartition du résultat sera la suivante : 56.533,67€ en investissement ; 624.194,97€ en fonctionnement. **Votes : 18 pour**

4) Finances : taxes locales

Compte tenu des résultats 2025, évoqués dans les points précédents, des projets 2026 et des prévisions sur le long terme, il ne me semble pas opportun, ni judicieux de relever les taux d'imposition pour l'année 2026.

C'est le sens de la proposition qui vous est faite ce soir. À noter la revalorisation des bases 2026 de 0,8 %.

Pour rappel, les taxes en vigueur depuis 2023 (aucune augmentation en 2024, 2025 et donc 2026) sont les suivantes :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37,98 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 38,08 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 23,59 %

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de confirmer ces taux pour 2026 : **Votes : 18 pour**

5) Finances : budget principal

Vous avez reçu les documents du budget primitif, je vous propose de l'examiner, en prenant en compte les ajustements suivants :

Report du résultat de fonctionnement : 624.194,97€

6541 : non-valeur : 3.000€

165 : inscription de 300€ en recettes

Au niveau des recettes fiscales :

Budget total en investissement : 656.105,83€ (en augmentation de 1,11 % par rapport à 2025)

Budget total en fonctionnement : 2.601.309,37€ (en augmentation de 1,09 % par rapport à 2025)

Votes : 18 voix pour

6) Finances : provisions pour risques

La comptabilité publique nous impose de provisionner chaque année des sommes pour couvrir le risque d'impayés (retard de paiement, effacement d'une dette prononcée par décision judiciaire comme le surendettement). Ce montant doit être compris entre 15 et 100 % du risque. Actuellement les créances sont nulles, cependant, il faut provisionner un montant. À cette fin, je vous propose la somme de 500€ .

Votes : 18 voix pour

7) Finances : admissions en non-valeur

La société qui a implanté le distributeur à pizzas a été placée en liquidation judiciaire à l'été dernier. Elle nous doit son loyer 2025. La trésorerie nous propose d'admettre cette somme en non-valeur, soit 1820€. Cette créance est inscrite sur la liste des créances de ce débiteur, et pourra ou non être soldée, en fonction des actifs. Les collectivités locales n'étant pas prioritaires, nous devons attendre notre tour. Cela s'impose à nous dans le principe de fiabilité des comptes publics. **Votes : 18 voix pour**

8) Tarification événements communaux

Il s'agit de mettre à jour les tarifs pour l'organisation des événements suivants :

	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Voyage à Paris avec transport (Paris ou autres)	110,00 €	120,00 €
Voyage à Paris sans transport (Paris ou autres)	50,00 €	70,00 €
Clos des Carelles (repas à thème : couscous, paëlla, asiatique)	18,00 €	20,00 €
Clos des Carelles (repas de Noël, Pâques)	25,00 €	28,00 €
Clos des Carelles, célébrations occasionnelles (chandeleur)	8,00 €	10,00 €

Votes : 18 pour

9) Personnel communal : validation de formation

Notre secrétaire de mairie (Sonia) prépare cette année le concours d'attaché territorial, via le CNFPT au titre des cotisations salariales obligatoires. Afin d'optimiser sa préparation, elle s'oriente vers une autre préparation. En l'absence de délibération sur l'utilisation du compte personnel de formation, elle ne peut utiliser son crédit. La demande de ce soir vise à la prise en charge du coût de cette formation supplémentaires, au même titre que le DEJEPS ou les formations techniques réalisées auprès d'organismes privés. Le montant s'élève à 1345€. **Votes : 18 voix pour**

10) Personnel communal : marché risque santé 2027 – mandat CDG (centre de gestion) 51

Le CDG va lancer un marché pour la couverture santé des agents communaux (mutuelle) avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2027. Le but est de proposer une mutuelle avantageuse avec un contrat individuel négocié. Les agents auront le choix d'y adhérer ou non, tout comme la collectivité. La prise de position de ce soir donne mandat au CDG afin de participer à la consultation. **Votes : 18 voix pour**

11) Espace Laure : adjonction de tarifs

Les repas fournis lors de sorties par API (repas froid ou pique-nique) ne donnent pas satisfaction, en raison du volume gâché et jeté car non mangé. La réflexion est donc de modifier les tarifs en vigueur et de s'orienter vers un repas prévu par les parents (tiré du sac). C'est pourquoi la proposition est de moduler les tarifs des sorties (facturés 5€ ou 15€ en fonction de la distance (bus urbain ou car) et du coût de l'entrée) : le coût facturé sera alors de 2€ au lieu de 5€ et 11€ au lieu de 15€. **Votes : 18 voix pour**

12) Mise à disposition de salles

À l'occasion de cette période électorale, nous nous sommes aperçus que nous n'avions pas défini les modalités tarifaires de mises à disposition des salles communales aux partis politiques et réunions publiques diverses, obsèques et associations extérieures et comités d'entreprise. Pour y remédier, je vous propose de débattre de ces sujets, en sachant que les modalités de location sont définies par arrêté du Maire.

	Salle des fêtes	Annexes
Associations et organismes hors Mardeuil :	Gratuité lorsque l'organisation est assurée par la commune. Ex : don du sang, sensibilisation aux conduites addictives	
Réunions politiques :		
- dans le cadre des élections municipales :	gratuité	gratuité
- dans le cadre d'élections nationales, départementales et nationales (par 1/2 journée):	100,00 €	50,00 €
Comités d'entreprises :	100,00 €	50,00 €
Associations caritatives type soutien marnais :	gratuité	gratuité
Obsèques :	gratuité	gratuité

Votes : 18 voix pour

13) Cession de parcelle à la société DAFCOM

Par délibération en date du 10 décembre 2024, nous avons approuvé la cession à la SCI DAFCOM (entreprise CHAVALLIER) d'une parcelle attenante à leur propriété, afin d'y implanter une aire de stationnement et de recharge pour véhicules. Une coquille s'est glissée dans la rédaction de l'acte au niveau du numéro de parcelle. Il est indiqué parcelle AC381 au lieu de AC383. La délibération étant postérieure au délai de 3 mois, elle ne peut être remplacée. Je vous demande de confirmer la cession de la parcelle AC383 au profit de la SCI DAFCOM (CHEVALLIER). **Votes : 18 voix pour**

14) Informations / questions diverses

Permanences à l'APC (agence postale communale) :

3 agentes : Sonia, Blandine et Stéphanie ont suivi une formation afin de prendre le relais à l'accueil à l'APC lorsqu'une vacance sera observée (maladie, congés annuels notamment). Les horaires d'ouverture seront les suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30. Un roulement sera effectué entre elles.

Commerce ambulant :

J'ai été contacté pour accueillir un food-truck de pizzas sur la commune, puis une seconde demande. Les jours concernés seraient les jeudis et samedis soir. J'y suis favorable, le début de ces présences pourrait intervenir début mars.

Agents communaux :

Emmanuel SOUEVE est de retour au ST depuis le 19 janvier, à temps partiel thérapeutique le matin, Jean-Marie GRAVE est toujours en arrêt, Léonard COLLARD-BURNET à, quant à lui épuisé ses droits à congés maladie. Le comité médical du CDG a été saisi pour envisager la suite,

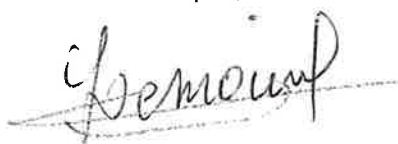
Décès de Monsieur Pol BRIAUX : nous avons appris cette triste nouvelle jeudi, ses obsèques ont lieu demain 10 février à 14h30 (St Pierre St Paul), inhumation au cimetière de Mardeuil vers 16h30.

Tour de table :

- Jean-Michel Rouchaussé : fait un point sur la problématique du mur rue Jean Jaurès,
- Séverine Berthaud : demande quand le distributeur de pains sera installé. Réponse du maire : plusieurs intervenants doivent valider l'installation électrique, mais celui-ci est espéré mi-mars au plus tard (le boulanger partant 2 semaines fin février),
- Anne Guichon fait un point sur l'avancée de l'ASA (souhait d'en constituer une),
- Alice Cossiez : communique les dates de l'apéro des Mardouillats : 15 mai et 10 juillet 2026,
- Jean-Marie Baudoin : fait un point sur les travaux à venir rue de la Liberté et le passage en leds d'une partie des points lumineux,
- Marie-Christine Bression : remercie pour la subvention à Entour'Age,
- l'ensemble des élus du conseil (sortants et futurs candidats) remercient les agents et les élus pour ces 6 années riches et denses.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h30.

M LEMOINE Patrice
Conseiller Municipal, Secrétaire de séance



Monsieur de CHILLOU de CHURET Denis
Maire

